

FICHE DE FONCTION

Domaine d'activités : Services à la population	
Famille : Education et animation	
Référence métier CNFPT : animateur	
Fonction : Animateur des temps périscolaires (F/H) contractuel 1 an	
Définition	<p>Au sein de la direction éducation, l'animateur est placé sous la responsabilité du responsable de l'accueil périscolaire.</p> <p>L'animateur assure l'encadrement des enfants sur l'ensemble des temps périscolaires ou à défaut sur le temps du matin et/ou du midi et/ou du soir et/ou du temps des leçons. Il a pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants dont il a la responsabilité.</p> <p>Différents contrats annualisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2h15/ jour (midi) : 23,56% soit 364h30/an - 2h15/jour (midi) + 1h (soir) : 32,61% soit 504h30/an - 2h15/jour (midi) + 1h30 (soir) : 37,14% soit 574h30/an - 2h15/jour (midi) + 1h30 (réfèrent temps des leçons) : 37,59% soit 561h30/an - 1h/jour (matin) + 2h15/jour (midi) + 1h30 (soir) : 46,19% soit 714h30/an
Cadre statutaire	
Catégorie Filière Cadre d'emplois	C Animation Adjoint d'animation
Rémunération et primes éventuelles	Rémunération en fonction de la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints d'animation
Profil	
Niveau de formation ou expérience souhaitée	BAFA (ou équivalence) souhaité Expérience dans l'encadrement de groupes d'enfants souhaitée
Missions	
Activités principales	<p>Sur l'ensemble des temps périscolaires (matin, midi, soir), l'animateur a pour mission:</p> <p>Accueillir et encadrer les enfants Vérifier et connaître l'effectif réel de son groupe d'enfants Assurer un accueil bienveillant des enfants Veiller au respect des réglementations en vigueur Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant Expliquer et faire respecter aux enfants les règles de vie et les consignes Connaître et appliquer les consignes de sécurité. Mettre en place des temps d'animation</p> <p>Proposer et organiser les projets d'animation dans le respect du projet pédagogique (élaboration, mise en place, évaluation) et du rythme de l'enfant Encadrer des activités adaptées aux capacités et besoins des enfants en tenant compte de leurs envies Gérer un groupe d'enfants Participer aux temps de réunions pédagogiques avec l'ensemble de l'équipe Gérer les situations conflictuelles et intervenir rapidement lors des situations de danger et les conflits entre enfants. Animer le temps méridien Accompagner et aider les enfants sur le temps du repas en veillant à ce que chaque enfant puisse déjeuner dans le calme et en sécurité Favoriser l'autonomie des enfants en ne faisant pas à la place mais en expliquant et en</p>

<p>aidant chacun dans l'acquisition des gestes de la vie quotidienne. Assurer les règles d'hygiène Participer à l'éducation alimentaire Prendre en compte les PAI Animer des temps d'animation sur le temps méridien Veiller à la communication quotidienne avec les agents de restauration et les ATSEM Sur le temps du soir (temps des leçons) : Récupérer le listing de la classe et vérifier la présence des enfants en faisant l'appel Surveiller les enfants au cours d'un temps de récréation</p> <p>A 16h35, accompagner les enfants jusqu'à la salle de classe et assurer l'organisation du temps de leçon (aménagement de la salle, répartition des enfants) Assurer les conditions nécessaires permettant aux enfants d'effectuer leurs leçons dans le calme Veiller dans la mesure du possible que chaque enfant effectue ses leçons sur ce temps Aider les enfants qui le souhaitent ou ceux pour lesquels les enseignants ont demandé une attention particulière (lecture des CP par exemple) A 17h15, accompagner les enfants qui rentrent chez eux au portail et accompagner les enfants inscrits à l'accueil périscolaire S'assurer du rangement de la salle et de la fermeture des salles (portes, fenêtres et éclairages) et rapporter les listings par classe au responsable d'accueil périscolaire</p> <p>Accueillir, échanger et informer les familles Communiquer au responsable et/ou au responsable adjoint les faits remarquables, les incidents et les informations concernant les enfants et leur environnement Signaler les difficultés rencontrées</p>		
Compétences		
Savoirs (connaissances générales et techniques)	Savoirs faire (mise en œuvre des savoirs, être capable de)	Savoirs être (individuels et collectifs)
<p>Connaissances de la réglementation des ACM Connaissances pédagogiques liées au public enfant 3-12 ans Développement physique, psychologique et affectif de l'enfant Techniques d'animations d'activités auprès des enfants</p>	<p>S'organiser et prioriser les tâches Adapter sa posture professionnelle aux différents acteurs éducatifs Travailler en équipe capacité à encadrer un groupe d'enfants</p>	<p>Qualité d'écoute Dynamisme, créativité et innovation Disponibilité et autonomie Sens du service public Respect de la hiérarchie</p>
Conditions d'exercice		
Horaires de travail	<p>Missions réalisées pendant les jours scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit le matin de 7h25 à 8h45 - Soit le midi de 11h45 à 14h00 - Soit le soir à partir de 16h15 - Soit le soir sur le temps des leçons de 16h15 à 17h15 - Les mercredis de 11h30 à 12h30 <p>Temps de réunions et de préparation d'activités en plus, inclus dans le taux d'emploi</p>	
Champ relationnel	Relations avec les enfants, les familles, les équipes périscolaires	

Poste à pourvoir au 29/08/2019

Contact : Sylvie IAVARONE – Responsable pôle périscolaire – 02.40.84.42.93

Les candidats intéressés sont priés de faire acte de candidature (lettre de motivation + CV + dernier arrêté) auprès de :
Monsieur Le Maire - Hôtel de Ville - Direction des ressources humaines - B.P 159 - 44403 Rezé Cedex

ou candidature en ligne :

- par mail : emploiscompetences@mairie-reze.fr

- site de la ville : <http://www.reze.fr/La-mairie/Recrutement/Nos-offres-d-emploi>